

**Projet de parc éolien à Saint-Damase,
dans la MRC de La Matapédia,
par Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase**

Dossier : 621124-058

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 11 septembre au 26 octobre 2012**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien à Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia*, par Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase a pris fin le 26 octobre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 août 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 11 septembre au 26 octobre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le promoteur, Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase, souhaite aménager un parc éolien d'une puissance totale de 24 MW constitué de huit éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune. Ce parc, d'une superficie de 22,36 km², serait localisé sur des terres privées de la municipalité de Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia.

L'aménagement de ce parc nécessiterait, entre autres, le déboisement d'une superficie de 11,79 ha, l'amélioration de chemins existants (2,04 km), la construction de chemins d'accès (5,2 km), le remplacement de quatre ponceaux sur des cours d'eau et l'installation d'un réseau collecteur. Le projet impliquerait aussi l'installation de câblage de communication de fibre optique, la construction d'un poste de raccordement, d'un bâtiment d'exploitation et d'entretien ainsi que l'installation d'un mât de mesure de vent. Le coût total du projet est estimé à 70 M\$. Le promoteur souhaiterait entreprendre les travaux au printemps 2013, pour une mise en service en décembre 2013.

(Extrait du communiqué émis le 11 septembre 2012)

La modification du projet

Au début du mandat d'information et de consultation du dossier par le public, le promoteur s'est vu dans l'obligation de changer de modèle d'éolienne. Comme résultat, il devrait choisir un modèle de puissance 2,35 MW au lieu de 3,0 MW, ajoutant ainsi 2 éoliennes aux 8 déjà prévues et lui demandant de changer la localisation de 5 autres éoliennes.

Le 18 septembre 2012, le promoteur a présenté le nouveau scénario aux signataires de contrats d'option permettant l'implantation d'équipements et d'infrastructures ainsi que les droits de passage sur leurs propriétés, au conseil municipal de Saint-Damase et à des représentants des consultants GENIVAR et Activa. Il a aussi invité la population de Saint-Damase à venir prendre connaissance de ce nouveau scénario en présentant sur des affiches les deux parcs éoliens, celui prévu à l'étude d'impact et l'autre, intégrant les nouvelles éoliennes. Selon le promoteur, il n'y aurait pas eu de commentaires négatifs à l'endroit du nouveau scénario.

Lors de la séance publique d'information du BAPE tenue à Saint-Damase le 2 octobre, le promoteur a présenté la carte du nouveau parc éolien projeté. Les personnes présentes n'ont pas soulevé de préoccupations particulières à ce sujet.

Le 24 octobre 2012, deux jours avant la fin du mandat du BAPE, le promoteur acheminait une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans le but de compléter le processus environnemental déjà entrepris. Il s'engageait de plus à fournir l'information requise concernant le nouveau modèle d'éolienne qui serait utilisé ainsi que des renseignements complémentaires et équivalents pour compléter l'étude d'impact en fonction du nouveau modèle retenu.

Il est prévu que le promoteur dépose au MDDEFP un document complémentaire à l'étude d'impact pour le nouveau modèle d'éolienne E-92 vers la mi-novembre 2012.

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

le comité de suivi :

- la composition et la représentation du milieu au sein de ce comité :
 - au moins une personne représentant les citoyens ;
 - des représentants des groupes communautaires et des entreprises de la région de Saint-Damase ;
- la durée de vie de ce comité.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Caisse populaire Desjardins de La Mitis Centre de services de Saint-Damase	375, rue de l'Église, Saint-Damase

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
16 septembre 2012	Le Journal de Québec	
16 septembre 2012	Le Journal de Montréal	
19 septembre 2012		L'Avant-poste
26 septembre 2012		L'Avantage

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et	Nombre d'envois	Diffusion dans Internet
----------	-----------------	-------------------------

événements	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 septembre 2012	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	242	Site du BAPE
2 octobre 2012	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 2 octobre 2012
Lieu	Salle paroissiale de Saint-Damase, 379, rue de l'Église, Saint-Damase
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages
Accueil et prise de notes	M. Luc Nolet
Promoteur	M. Marc-André Laframboise, Algonquin Power M. Joshua Gillespie, Algonquin Power M. Jean-Marc Dumont, municipalité de Saint-Damase
Assistance	37 personnes
Durée	1 heure

Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la séance d'information tenue à Saint-Damase.

La revue de presse

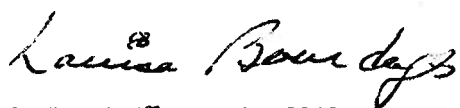
Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 11 septembre 2012 annonçant le début du mandat a été repris par les sites *Web Portail Constructo* et *News Press*. Les éléments qui ont été traités par ces médias sont les coordonnées de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation ainsi que les coordonnées du centre de consultation temporaire ouvert dans le milieu pour la durée du mandat.

Radio-Canada a fait un suivi de la séance d'information sur son site Web ainsi qu'en onde à la radio avec une entrevue du maire de Saint-Damase portant sur les retombées économiques du projet pour sa municipalité. Le site Web *extratesrestes* associé à Wordpress a repris cette information diffusée par *Radio-Canada*.

Les communautés autochtones

Le promoteur a eu des échanges avec des représentants de la Première Nation Malécite de Viger et du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi représentant le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, le Conseil de bande des Micmacs de Gégapegiag et le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq. Aucune préoccupation particulière n'a été émise par ces communautés.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pris acte de l'engagement du promoteur à tenir le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informé de tout commentaire qu'il recevrait de la part du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi ou de la Première Nation Malécite de Viger après les avoir informés et leur avoir transmis une copie de l'étude d'impact.



Québec, le 1^{er} novembre 2012

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication